



VIEUX-QUÉBEC  
CAP-BLANC  
COLLINE PARLEMENTAIRE  
RAPPORT ANNUEL 2008

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

## TABLE DES MATIÈRES

1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
	1.1 Ses membres au 31 décembre 2008.....	5
	1.2 Son fonctionnement.....	5
	1.3 Participation du public aux assemblées.....	6
	1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement.....	6
2.	LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER.....	7
3.	MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF .....	9
4.	LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	12
	4.1 Les participations à des comités de la Ville, à des organismes ou regroupements .....	12
	4.2 Les autres participations .....	12
5.	LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER.....	13
6.	LES SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL .....	13
7.	BILAN ET ÉTATS FINANCIERS.....	14

## **MOT DU VICE-PRÉSIDENT**

L'année 2008 a vu – enfin! – la création d'un conseil de quartier pour le Vieux-Québec, le Cap-Blanc et le secteur de la colline Parlementaire.

Cette première année de fonctionnement a été une année d'apprentissage, de prise de contact et de mise en place pour notre tout nouveau conseil de quartier. Malgré cela, nous avons pu avancer de façon très significative sur plusieurs dossiers. L'agenda a certes été largement monopolisé par l'harmonisation de la réglementation sur le zonage, conséquence des fusions municipales de 2001, qui a fait l'objet de nombreuses consultations publiques, et à laquelle notre conseil de quartier a beaucoup travaillé, en présentant pas moins de trente-sept recommandations à la Ville. En plus de ce dossier, le dynamisme de nos membres a même permis de mener à bien d'autres initiatives importantes, telles l'interdiction du camionnage de transit sur le boulevard Champlain à l'été 2008 ou la participation au comité de la Ville sur l'hôtellerie dans le Vieux-Québec, ayant débouché sur des actions concrètes pour contrer l'hébergement touristique illégal.

Je voudrais profiter de cette première assemblée annuelle pour remercier tous les membres du conseil d'administration, ainsi que tous ceux et celles de nos concitoyens qui ont participé aux assemblées et qui se sont impliqués dans la vie de notre quartier : ce succès est avant tout le leur. En 2008, nous avons également commencé à ébaucher un plan d'action s'inscrivant dans la lignée du Plan directeur de quartier. En 2009, nous travaillerons à le concrétiser davantage et j'en appelle à toutes les bonnes volontés pour y participer.

Cette année a été aussi celle du 400<sup>e</sup>, une année riche en événements pour notre quartier et qui a fait ressortir, plus encore qu'à l'habitude, sa grande diversité. Une diversité dans les vocations, les points de vue, les attentes, qui, ajoutée à son caractère central et historique, en fait l'objet de bien des enjeux et de bien des débats, pour ne pas dire de bien des passions. Une diversité qui est la richesse de notre quartier, mais qui en fait aussi toute la complexité.

Dans ce contexte, sachons nous rappeler pour guider nos travaux que le conseil de quartier se doit d'être avant tout un lieu d'information, de réflexion et de débats citoyens, où respect et ouverture, responsabilité et efficacité doivent prévaloir. De façon plus fondamentale encore, rappelons-nous que le conseil de quartier, même à son humble niveau, fait partie de notre système démocratique. Et que la démocratie, ce n'est pas pour servir les intérêts personnels, l'ambition ou l'idéologie de quelques-uns. Dans une démocratie, c'est l'intérêt des citoyens – et aussi leur respect – qui passent avant tout.

Serge Béhar  
Vice-Président

## 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1.1 Ses membres au 31 décembre 2008

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

#### *Membres avec droit de vote*

Monsieur Serge Béhar	Vice-président
Monsieur Rénauld Goulet	Trésorier
Madame Françoise Sorieul	Secrétaire
Madame Josée Martineau	Administratrice
Monsieur Daniel Deraîche	Administrateur
Monsieur James Monti	Administrateur

#### *Membre sans droit de vote*

Monsieur Jacques Joli-Coeur	Conseiller municipal, district de Samuel-De Champlain
-----------------------------	---

Par ailleurs, au cours de l'année 2008, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : mesdames Christine Cheyrou et Geneviève Roy, monsieur Louis H. Campagna.

#### *Secrétaire de rédaction*

Madame Nancy Gaudreau	Secrétaire de rédaction
-----------------------	-------------------------

#### *Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité*

Monsieur André Martel	Conseiller en consultations publiques
-----------------------	---------------------------------------

### 1.2 Son fonctionnement

#### *Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration*

En 2008, le conseil d'administration a tenu douze assemblées. À celles-ci s'ajoutent plusieurs séances de travail du conseil d'administration dont deux furent consacrées à l'hôtellerie, et quatre à l'élaboration des recommandations sur le zonage du quartier dans le cadre de l'harmonisation réglementaire. D'autres réunions de travail se sont tenues pour la préparation des assemblées du conseil.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le Conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image. Le conseil recueille les opinions des gens qui habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement.

Le premier rôle du conseil de quartier est de faciliter la consultation de la population à l'échelle du quartier. Il est de plus habilité, dans le cadre de la mission et des pouvoirs de la Ville de Québec et dans la mesure des ressources qui lui sont allouées par la Ville ou qu'il obtient d'autres sources, à prendre des initiatives pour stimuler un développement intégré et viable du quartier.

Neuf personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Un siège est réservé à une personne qui représente un établissement commercial, industriel ou institutionnel du quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans. Le conseiller municipal du quartier est membre du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

### 1.3 Participation du public aux assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit à **l'école des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase**. Généralement, les assemblées se tiennent le troisième mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, il est possible d'obtenir la confirmation de la tenue d'une assemblée et les coordonnées de celle-ci en utilisant la « Ligne d'information automatisée » de l'Arrondissement de La Cité en composant le 418 641-6100. Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au [www.ville.quebec.qc.ca](http://www.ville.quebec.qc.ca) sous la rubrique « calendriers », sujet « conseils de quartier », cliquez « Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire ».

### 1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité  
Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire  
399, rue Saint-Joseph Est  
Québec (Québec) G1K 8E2  
Ou  
Station postale Haute-Ville C.P.9  
Québec (Québec) G1R 4M8

L'adresse de courriel du conseil est : [conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca](mailto:conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca)

La personne-ressource à l'Arrondissement est :

M. André Martel, conseiller en consultations publiques  
Arrondissement de La Cité, Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif  
Téléphone : 418 641-6101, poste 3114  
Courriel : [andre.martel@ville.quebec.qc.ca](mailto:andre.martel@ville.quebec.qc.ca)

## 2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

- **Interdiction de circulation des camions de transit en saison estivale sur les artères quai Saint-André, rue Dalhousie et boulevard Champlain.**

Dans l'ensemble des réalisations du conseil de quartier pour l'année 2008, nous avons un dossier qui nous a particulièrement tenu à cœur; le camionnage de transit. M. Régnald Goulet agit comme responsable de ce dossier.

En collaboration avec notre conseiller municipal, nous avons, dès le mois de janvier 2008, élaboré un plan d'action afin d'interdire le passage de ces camions sur les artères concernées.

En vérité, l'acharnement et les efforts que nous avons fournis ont donné dans le temps des résultats positifs. En effet, la Ville de Québec et le Ministère des Transports ont mis en place le règlement en question. Nous avons tous bénéficié, tant les commerçants, les institutions, les bureaux d'affaires et les résidents de cette interdiction estivale.

En septembre 2008, un questionnaire a été distribué dans les secteurs concernés et les résultats ont été plus que satisfaisants. Plus de 200 personnes et organismes ont répondu spontanément, tous de façon positive à notre démarche. Nous avons reçu 15 commentaires de la part des commerçants et des lieux d'affaires, entre autres :

- Le groupe Resto Plaisirs;
- Coopérative des artisans et commerçants du Quartier du Petit Champlain;
- L'Association des gens d'affaires de Place Royale et du Vieux-Port;
- Le Musée de la Civilisation;
- L'Hôtel Port-Royal;
- L'Hôtel Belley;
- Ex Machina;
- Et plusieurs autres.

Il nous apparaît inconcevable de revenir en arrière. C'est pourquoi notre démarche de 2009 s'effectuera dans la continuité de 2008 et nous avons à cœur que le règlement soit récurrent pour la présente année et celles à venir.

- **Comité sur l'avenir d'une école pour garçons dans le Vieux-Québec**

À la suite de l'annonce du déménagement du Pavillon Saint-Louis-de-Gonzague avec l'Académie Saint-Louis, le conseil de quartier a décidé de se manifester en proposant de l'aide aux directeurs des deux autres institutions scolaires du Vieux-Québec. Sachant que l'avenir des deux autres écoles était en jeu, le conseil a décidé d'intervenir.

Deux actions ont été prises :

- ✓ En premier lieu, le conseil de quartier s'est positionné au regard de la réglementation de zonage de l'actuelle école Saint-Louis-de-Gonzague. Avec le déménagement de l'école, il fallait s'assurer que le bâtiment puisse conserver sa vocation existante. Le conseil en a donc fait une recommandation.

- ✓ De surcroît, M<sup>me</sup> Josée Martineau a pris contact avec les directeurs du Petit Séminaire de Québec et de l'école des Ursulines de Québec afin de leur offrir la possibilité d'apporter des appuis verbaux ou écrits de la part du conseil de quartier. Le conseil demeure donc prêt à intervenir auprès des instances qui auront besoin de soutien au regard de la mise en place d'une éventuelle école.

Le conseil connaît l'existence d'une coalition qui travaille actuellement à fonder une nouvelle institution scolaire pour les garçons. Les directeurs des écoles du Vieux-Québec impliqués dans cette coalition se manifesteront auprès du conseil de quartier au besoin.

- **Comité sur la stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers du Vieux-Québec**

M<sup>me</sup> Françoise Sorieul représente le conseil de quartier au comité externe créé par la Ville (Arrondissement de La Cité) dans le cadre de sa stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers du Vieux-Québec. En plus du conseil de quartier, ce comité rassemble les représentants du Comité des citoyens du Vieux-Québec, du Ministère du Tourisme, de l'Office du tourisme et de l'Association hôtelière de la région de Québec. Il s'est réuni à quatre reprises en 2008, soit le 2 avril, le 7 mai, le 25 juin et le 24 septembre. En plus de la mise en œuvre de ce volet du plan directeur de quartier, ses pistes d'action sont de revoir le mode de contrôle du secteur concerné, de poursuivre la sensibilisation auprès des citoyens et de sensibiliser à la problématique de l'hébergement illégal d'autres partenaires : la Chambre immobilière de Québec, la Chambre des notaires, les assureurs et les syndicats de copropriété.

- **Comité de pilotage - Gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec**

La Ville de Québec a réalisé pour l'arrondissement historique du Vieux-Québec un Plan de gestion intégrée des déplacements, à la suite de divers documents préparés dans les années 2000-2003. Le projet intègre plusieurs actions articulées autour de la mise en service depuis juin 2008 des minibus électriques, l'Écolobus, d'aménagements favorables aux piétons, d'une réglementation adoptée pour encadrer les livraisons commerciales. Afin de se donner toutes les chances d'atteindre les objectifs de ce plan tout en répondant aux attentes du milieu, la Ville a constitué en 2008 un comité de pilotage qui s'est réuni à deux reprises en 2008, les 28 août et 11 décembre. Ce comité est composé de représentants d'organismes provinciaux et fédéraux, d'associations de commerçants et de résidents. M<sup>me</sup> Françoise Sorieul y représente le conseil de quartier.

## **2. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2008 les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement et pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier dispose d'un pouvoir de recommandation. Le conseil de quartier s'est prévalu de ce droit à quatre occasions. Les pages suivantes présentent les dossiers traités par le conseil de quartier.

## Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

## Mandats du Conseil d'arrondissement ou du Comité exécutif, de janvier à décembre 2008

Sujet	Titre	Recommandations ou actions	Décisions ou résultat
Consultation Zonage	Autorisation personnelle à la Maison Dauphine, pour le bâtiment localisé au 20, rue Dauphine. 08-01-17	À l'unanimité, il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité d'adopter l'option 2, c'est-à-dire d'approuver le projet de modification octroyant une autorisation personnelle aux Œuvres de la Maison Dauphine relativement à l'immeuble situé au 20, rue Dauphine pour la tenue d'une exposition, du 7 juin 2008 au 15 août 2008 (RA1VQ 140).	Semblable à la recommandation
Consultation Zonage	Autorisation personnelle à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, pour le bâtiment localisé au 16, rue de Buade. 08-04-16	À la majorité, il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité d'adopter l'option 2, c'est-à-dire d'approuver le projet de modification octroyant à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec une autorisation personnelle à durée indéterminée pour opérer un kiosque sur le parvis de la cathédrale (RA1VQ 147).	Semblable à la recommandation
Consultation Zonage	Permettre des enseignes à affichage électronique sur la façade du bâtiment localisé au 103, Dalhousie, permission temporaire de 5 ans. 08-05-21	À la majorité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité d'adopter l'option 1, le statu quo, c'est-à-dire de ne pas approuver le projet d'amendement (RA1VQ 148).	L'arrondissement a autorisé, par permission temporaire de 5 ans, les enseignes à affichage électronique sur la façade du bâtiment.
Consultation Zonage	Autorisation personnelle au Musée de la civilisation relativement à l'occupation du lot 1 314 934 (emprise de rue) près du 2, côte de la Fabrique pour l'installation d'une borne interactive. 08-11-19	À la majorité, les membres présents du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire recommandent à l'Arrondissement de La Cité d'octroyer au Musée de la civilisation une autorisation personnelle, d'une durée de 15 ans, pour installer une borne interactive sur le lot 1 314 934 du cadastre de Québec, tel que prévu par le projet de règlement RA1VQ 134.	Semblable à la recommandation

Sujet	Titre	Recommandations ou actions	Décisions ou résultat
Consultation Zonage	Projet d'harmonisation de la réglementation de zonage, RA1VQ 146 Rues à caractère mixte et demandes d'amendement. 08-04-23 Hôtellerie. 08-04-28 Zones résidentielles et récréatives et demandes d'amendement. 08-06-18 Le Capitole de Québec. 08-09-25 Hauteurs des bâtiments et demandes d'amendement. 08-10-15 Recommandations 08-12-03 et 17	Tout au long de l'année 2008, le conseil de quartier a tenu plusieurs assemblées publiques de travail sur le projet d'harmonisation de zonage. Les 3 et 17 décembre 2008, le conseil a procédé à l'adoption formelle de ses recommandations qu'il a présentées à l'Arrondissement de La Cité le 21 janvier 2009 et à la Ville de Québec le 26 janvier 2009. Au total, le conseil a formulé trente-sept recommandations qui touchent l'hôtellerie, les rues à caractère mixte, les zones résidentielles et récréatives et différentes demandes d'amendements au zonage.	En attente
Information Hôtellerie	Présentation de la stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers. 08-03-12	Information	S/O

### 3. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 3.1 Les participations à des comités de la Ville, à des organismes ou des regroupements

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier participe à des comités de la ville et entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès des comités de la ville et de ces organismes et regroupements. Ces délégations sont assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2008, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

COMITÉS DE LA VILLE, ORGANISME OU REGROUPEMENT	DÉLÉGUÉ
Comité de la Ville sur la stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers du Vieux-Québec	M <sup>me</sup> Françoise Sorieul et M. Louis, H, Campagna (jusqu'en mai 2008)
Comité de pilotage - Gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec	M <sup>me</sup> Françoise Sorieul
Comité sur l'avenir d'une école pour garçons dans le Vieux-Québec	M <sup>me</sup> Josée Martineau

#### 3.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes du Vieux-Québec ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2008, les membres ont participé aux activités suivantes :

- Participation du conseil de quartier à des assemblées du conseil de l'Arrondissement de La Cité;
- Participation du conseil de quartier à des assemblées du conseil municipal;
- Participation à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité;
- Assemblée d'information sur l'harmonisation de la réglementation de zonage;
- Rencontre des présidents des conseils de quartier de la ville de Québec;
- Participation à une rencontre organisée par l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean du Vieux-Québec.

#### 4. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et représentants de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2008, les principaux sujets abordés par les citoyennes et citoyens concernaient :

- Permission personnelle à la Maison Dauphine;
- Centre de métrologie;
- Reconstruction de l'Îlot des Palais, protection du Palais de l'Intendant;
- Acheminement des demandes au conseil de quartier;
- Hôtellerie;
- Heures d'ouverture de la bibliothèque;
- Plage-parc au bassin Louise;
- Politique du patrimoine;
- Circulation de transit des camions lourds sur le boulevard Champlain;
- Musée national des beaux-arts du Québec;
- Bâtiments des sœurs de la Charité;
- Démolition du couvent des Dominicains;
- Piste cyclable le long du boulevard Champlain;
- Couettes et café;
- Signalisation rue des Remparts;
- Circulation des motos dans le Vieux-Québec;
- Horloge du beffroi de l'hôtel de ville;
- Zonage, percées visuelles et aménagement de 2 stationnements municipaux au Cap-Blanc;
- École Saint-Louis-de-Gonzague;
- Le Capitole de Québec;
- Organisme responsable de la gestion de la piscine et de la patinoire au Cap-Blanc;
- Document des Immeubles Charlevoix sur les résidences de tourisme;
- Boucle de tournage au Cap-Blanc;
- Moulin à images.

#### 5. LES SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, le conseiller municipal du quartier dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2008 :

- Livre vert : Un regard neuf sur le patrimoine culturel;
- Rapport du comité sur la gouvernance de la Ville de Québec;
- Manège militaire;
- Accès à la scène des plaines depuis la place George V;
- Patrimoine religieux et exposition de la communauté juive à la gare du Palais;
- Restauration de la Maison Loyola;
- Sommet de la Francophonie;
- Centre de la francophonie des Amériques;
- Mise en lumière de l'hôtel de ville;
- Budget de la Ville, Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) et taxes municipales.

**6. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS**

États financiers au 31 décembre 2008.

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC  
CAP-BLANC/COLLINE-PARLEMENTAIRE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 DÉCEMBRE 2008**

---

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC  
CAP-BLANC/COLLINE-PARLEMENTAIRE**

**ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

<b>Rapport du vérificateur</b>	<b>1</b>
<b>États financiers</b>	
Bilan	2
État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net	3
Notes complémentaires	4

---

## Rapport du vérificateur

Aux membres de

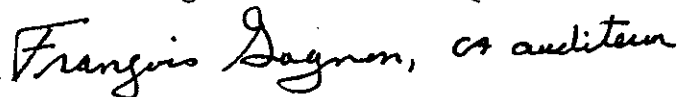
**Le Conseil de quartier du Vieux-Québec / Cap-Blanc / Colline-parlementaire**

J'ai vérifié le bilan de *Le Conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline-parlementaire* au 31 décembre 2008 et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net, pour la période de onze mois terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie, pour la période de onze mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général de la Ville de Québec



François Gagnon, CA auditeur

Le 10 mars 2009

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC  
CAP-BLANC/COLLINE-PARLEMENTAIRE**

**BILAN  
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

	<u>2008</u>
	\$
<b>Actif</b>	
<b>Actif à court terme</b>	
Encaisse	1 769
Débiteurs	85
	<u>1 854</u>
<b>Passif et actif net</b>	
<b>Passif à court terme</b>	
Subvention reportée	1 500
<b>Actif net</b>	
Non affecté	<u>354</u>
	<u><u>1 854</u></u>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

Au nom du Conseil de quartier

---



---

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC  
CAP-BLANC/COLLINE-PARLEMENTAIRE**

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PÉRIODE DE ONZE MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

	<u>2008</u>
	\$
<b>Produits</b>	
Subvention - Ville de Québec	
Fonctionnement	1 500
<b>Charges</b>	
Fonctionnement	<u>1 146</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	
<b>et actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<u><u>354</u></u>

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC  
CAP-BLANC/COLLINE-PARLEMENTAIRE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

**Note 1. Statut et nature des activités**

L'Inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 3 décembre 2007, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de *Le Conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline-parlementaire*.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de la Ville.

**Note 2. État des flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé car il n'apporterait aucun renseignement significatif pour une meilleure compréhension des états financiers

---